



Principes de conduite des affaires

À l'attention de nos Partenaires et Fournisseurs
2026



Principes de conduite des affaires

PORTÉE D'APPLICATION

RESPECT DES LOIS ET DES RÉGLEMENTATIONS

- Conformité aux lois applicables
- Respect des droits de l'Homme
- Lutte contre le travail des enfants

ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ COMMERCIALE

- Approvisionnement responsable
- Concurrence loyale
- Prévention de la corruption

INTÉGRITÉ OPÉRATIONNELLE

- Confidentialité et protection des données
- Propriété intellectuelle

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Salaires, avantages sociaux et horaires de travail
- Santé et sécurité
- Traitement équitable

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

- Protection de l'environnement
- Lutte contre le changement climatique
- Biodiversité
- Transparence sur les impacts environnementaux

COMMUNICATION ET SIGNALEMENT

VIOLATIONS



INTRODUCTION

Chers Partenaires, Chers Fournisseurs,

En tant qu'entreprise spécialisée dans le conseil en durabilité et la communication responsable, *Blossom et partenaires* construit des relations commerciales alignées avec ses valeurs et sa mission. Notre engagement auprès de tous les acteurs qui constituent notre écosystème est fondé sur des pratiques éthiques, transparentes et durables, au service d'un partenariat mutuellement bénéfique.

Ce document énonce les pratiques éthiques et responsables que *Blossom et partenaires* s'engage à respecter et attend aussi de la part de tous les membres de son écosystème.

Pour cette raison, ces principes de conduite des affaires sont mis à disposition de tous nos partenaires et fournisseurs afin de renforcer notre compréhension commune des pratiques de durabilité à intégrer dans nos activités et opérations respectives. Ils formalisent un engagement volontaire en faveur de la société et de la planète et ont pour but d'encourager et de promouvoir nos efforts en faveur de la durabilité.

Dans un esprit de partenariat et de confiance, nous vous invitons à témoigner de votre engagement en faveur de la durabilité à nos côtés en confirmant votre prise de connaissance de ces principes et en y adhérant.

LAURENCE DE CECCO

Nous nous réjouissons de bâtir avec vous des relations à long terme basées sur la confiance et la transparence.





PORTÉE D'APPLICATION

Les principes ci-après s'adressent à tous les partenaires¹ et fournisseurs² avec lesquels *Blossom et partenaires* entre en relation commerciale, quel que soit le périmètre géographique ou sectoriel. Il est diffusé à l'ensemble de notre écosystème afin de formaliser notre engagement commun en faveur de la durabilité.

Les principes détaillés dans les pages qui suivent sont à honorer en tout temps dans le cadre de toute activité commerciale commune. Ils font partie intégrante de nos contrats.

Tout comme Blossom et partenaires, les membres de notre écosystème doivent se conformer aux lois, réglementations et normes professionnelles locales, nationales et internationales applicables à leurs activités.

RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

Conformité aux lois applicables

Tout comme *Blossom et partenaires*, les membres de notre écosystème doivent se conformer aux lois, réglementations et normes professionnelles locales, nationales et internationales applicables à leurs secteurs respectifs et à leurs activités spécifiques.

Respect des droits de l'Homme

Les partenaires et fournisseurs respectent les droits fondamentaux du travail et les droits de l'Homme contenus dans les conventions, normes et programmes internationaux. Ces derniers comprennent notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Lutte contre le travail des enfants et le travail forcé

Il est impératif que les partenaires et fournisseurs bannissent formellement l'exploitation du travail des enfants³ et du travail forcé sous toutes ses formes, tout en assurant une supervision des pratiques au sein de leur chaîne de valeur.

¹ Le terme « partenaire », tel qu'il est utilisé dans le présent document, désigne une personne morale ou physique qui, en tant que tierce partie, fournit une prestation de service spécifique sur une période définie, dans le cadre d'un contrat de partenariat.

² Le terme « fournisseur », tel qu'il est utilisé dans le présent document, désigne une personne morale ou physique qui, en tant que tierce partie et sur la base d'un accord contractuel, fournit tout type de matière première, de produit, de technologie, de savoir-faire ou de service à *Blossom et partenaires*.

³ Le terme « enfant » désigne toute personne âgée de moins de 15 ans ou n'ayant pas atteint l'âge de la fin de la scolarité obligatoire.

ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ COMMERCIALE

Lutte contre la corruption

Nous attendons de nos partenaires et fournisseurs qu'ils agissent avec intégrité et qu'ils adhèrent à une politique de tolérance zéro envers la corruption, la fraude et le blanchiment d'argent. Nos partenaires et fournisseurs n'offrent ou n'acceptent aucun type d'incitation, de pot-de-vin, de gratification ou d'autre faveur illégale. *Blossom et partenaires* reconnaît que de petits témoignages d'estime peuvent représenter un moyen approprié de faire preuve de respect et de reconnaissance dans les relations d'affaires. Nous attendons toutefois que les fournisseurs et partenaires s'assurent de n'offrir, ni recevoir de cadeaux de valeur excessive qui puissent influencer de manière inappropriée les décisions commerciales. En outre, ils informent régulièrement leur personnel et prennent les mesures nécessaires leur permettant de reconnaître et de signaler les comportements de corruption, afin de garantir le respect de ces règles.

Dans un souci d'éthique et d'intégrité, nos partenaires et fournisseurs veillent également à identifier et à éviter tout conflit d'intérêt potentiel vis-à-vis de *Blossom et partenaires*. Si le partenaire ou fournisseur a connaissance d'un comportement ou d'une relation susceptible de présenter un conflit réel ou perçu avec les intérêts commerciaux de *Blossom et partenaires*, il nous en informe sans délai.

Concurrence loyale

Nos partenaires et fournisseurs s'engagent à promouvoir des pratiques de concurrence loyale. Ainsi, ils s'engagent à ne pas participer à la fixation des prix entre concurrents, à la manipulation des soumissions d'offres, à la collusion entre clients et marchés, ni à l'échange d'informations sur les prix ou toute autre forme de comportement anticoncurrentiel.



Approvisionnement responsable

Il est évident que les pratiques responsables doivent s'étendre tout au long de la chaîne de valeur. Nous invitons donc nos partenaires et fournisseurs à collaborer avec leurs propres fournisseurs et partenaires pour promouvoir les bonnes pratiques de durabilité. En respectant ces principes, l'ensemble de notre écosystème contribue aux enjeux de développement durable tout en assurant une performance opérationnelle et commerciale soutenable.

Chez Blossom et partenaires, nous favorisons un environnement où les partenaires et les fournisseurs se sentent à l'aise pour communiquer ouvertement et honnêtement.

INTÉGRITÉ OPÉRATIONNELLE

Confidentialité et protection des données

Blossom et partenaires reconnaît l'importance critique de la confidentialité et de la protection des données dans toutes ses relations commerciales. Nous respectons les lois et réglementations qui y sont liées, y compris la nouvelle loi sur la protection des données (LPD).

Nous attendons de nos partenaires et fournisseurs qu'ils partagent cet engagement en prenant les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et

l'intégrité des données personnelles qu'ils traitent pour le compte de *Blossom et partenaires*. Ces données ne sont utilisées par les partenaires et fournisseurs que dans le cadre des services fournis.

Sont considérées comme informations confidentielles :

- Les informations techniques relatives aux procédés actuels ou planifiés et / ou aux produits
- Les listes de fournisseurs et / ou les prix d'achat de produits ou services y relatifs
- Les stratégies de coût, de fixation des prix, de marketing ou d'offre de service
- Les données clients, y compris les noms et adresses des clients et les informations concernant leurs relations avec *Blossom et partenaires*
- Les rapports relatifs aux résultats et autres rapports financiers et extra-financiers non-rendus publics
- Les informations relatives aux cessions, fusions et acquisitions

Blossom et partenaires s'engage à faire signer une convention de confidentialité spécifique à chaque partenaire ou fournisseur lorsque le contexte le requiert.

Propriété intellectuelle

Nous demandons à nos partenaires et fournisseurs de respecter les droits de propriété intellectuelle de *Blossom et partenaires* et de tout tiers concerné. Cela inclut le respect des droits d'auteur, des marques déposées, des brevets et de tout autre droit de propriété intellectuelle. Nos partenaires et fournisseurs s'abstiennent de toute utilisation non autorisée ou violation de ces droits, que ce soit dans le cadre de la prestation de service ou autrement.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Salaires, avantages sociaux et horaires de travail

Nos partenaires et fournisseurs sont tenus d'offrir des conditions de travail équitables en termes de salaire, d'horaires et de responsabilités. Ils veillent à rémunérer les travailleurs conformément aux lois applicables en matière de salaire, en tenant compte des règles relatives aux salaires minimaux, aux heures supplémentaires et aux avantages sociaux.

Santé et sécurité

Nos partenaires et fournisseurs ne doivent s'engager dans aucune pratique ni tolérer aucune circonstance mettant en danger la vie ou la santé des travailleurs. Ils veillent à créer un environnement de travail sain, sûr et motivant afin de prévenir les maladies et les blessures.

Traitement équitable

Tous les employés doivent être traités avec respect et dignité, et ne doivent pas faire l'objet de harcèlement verbal ou physique, d'abus, de menaces ou d'intimidation. En outre, nos partenaires et fournisseurs s'assurent de proscrire toute forme de discrimination⁴ au sein de leur personnel à l'encontre de quelque groupe spécifique que ce soit et encouragent activement la diversité et l'inclusion.

Enfin, nos partenaires et fournisseurs s'assurent de mettre en œuvre des directives internes appropriées et de former leur personnel de manière adéquate sur l'ensemble de ces sujets.

⁴ La « discrimination » est tout acte ou comportement, intentionnel ou non, visant à traiter une personne ou un groupe de personnes de manière non-équitable, en raison de caractéristiques qui incluent – mais ne sont pas limitées à – l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, les convictions politiques, l'âge, et toutes autres différences physiques ou intellectuelles.



PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protection de l'environnement

En tant qu'entreprise engagée dans la durabilité, nous reconnaissons notre responsabilité de contribuer à préserver l'environnement. Dans ce but, nous nous engageons à minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs de nos activités sur l'environnement. Nous attendons de nos partenaires et fournisseurs qu'ils partagent cet engagement et qu'ils respectent les lois, règles et réglementations environnementales en vigueur dans les lieux où ils exercent leurs activités et qu'ils s'efforcent de faire plus que le minimum légal.

De plus, nous invitons nos partenaires et fournisseurs à contribuer activement à la protection de l'environnement. Cela inclut des efforts pour réduire la consommation d'eau, éviter les émissions de substances toxiques, gérer les déchets et privilégier la circularité.

Lutte contre le changement climatique

Face à la gravité du changement climatique, les partenaires et fournisseurs sont tenus de s'informer et de s'engager activement à réduire leur empreinte carbone. Cela inclut la mesure, la réduction et, si nécessaire, la compensation des émissions de gaz à effet de serre. Cela induit également de mettre en place des mesures d'efficacité énergétique.

Biodiversité

Nous incitons également nos partenaires et fournisseurs à agir pour la préservation de

En tant qu'entreprise engagée dans la durabilité, nous reconnaissons notre responsabilité de contribuer à préserver l'environnement et la biodiversité.

la biodiversité en favorisant des pratiques respectueuses des écosystèmes naturels, en préservant les habitats naturels et en évitant toute forme de destruction de la biodiversité.

Transparence sur les impacts environnementaux

Nous attendons également de la part de nos partenaires et fournisseurs qu'ils maintiennent une communication transparente concernant leurs pratiques et performances environnementales.

COMMUNICATION ET SIGNALEMENT

Chez *Blossom et partenaires*, nous favorisons un environnement où les partenaires et les fournisseurs se sentent à l'aise pour communiquer ouvertement et honnêtement avec nous sur toutes les questions pertinentes à ces principes ou à notre relation d'affaires de manière générale. Ainsi, nous

encourageons tous les membres de notre écosystème à signaler tout comportement ou pratique qui pourrait être contraire à nos normes éthiques et responsables. Les signalements peuvent inclure des cas de non-conformité aux lois et réglementations, des violations des droits de l'Homme, des préoccupations environnementales, des problèmes de sécurité, des questions de confidentialité des données, ou tout autre sujet pertinent. Les partenaires et fournisseurs peuvent immédiatement informer *Blossom et partenaires* en cas de violations observées des principes énumérés en les signalant à confidentiel@blossom-partenaires.ch

Nous fournirons un rapport de suivi aux partenaires et fournisseurs qui ont soumis des signalements, les tenant informés des mesures prises pour résoudre le problème identifié. De plus, nous mettrons en place des mécanismes de suivi pour nous assurer que les problèmes signalés ont été résolus de manière satisfaisante et que des mesures préventives ont été prises pour éviter toute répétition.

VIOLATIONS

Si *Blossom et partenaires* (ou le partenaire / fournisseur) constate qu'il existe un risque réel de violation des principes, règles ou lois mentionnés dans le présent document, *Blossom et partenaires* et le fournisseur ou partenaire s'efforceront immédiatement, dans la mesure de leurs possibilités, de limiter ou éliminer le risque et, à cet effet, d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de mesures correctives approprié. *Blossom et partenaires* se réserve le droit de suspendre la relation d'affaires pendant l'élaboration et l'exécution du plan de mesures correctives.



blossom-partenaires.ch

Rue De-Candolle 20 | 1205 Genève – Suisse
+41 22 344 79 02 | blossom@blossom-partenaires.ch

